



**Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation de quatre modules
externes provisoires au Collège de Prazqueron
pour accueillir quatre salles de classe**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission d'urbanisme, ci-après la CUR, composée de Mesdames Isabel Loewer (excusée le 11 mars 2019) et Nadia Pisani Ben Nsir, Présidente, de Messieurs Jean-Yves Chapuis, Daniel Dupasquier (excusé les 11 et 18 mars), Lothar Helm (excusé les 11 et 18 mars), François Morier et Gabriel Racciatti, s'est réunie au complet ou partiellement, les lundis 11 mars, 18 mars et 25 mars 2019 pour étudier le préavis 30/2019, préparer les questions et rédiger le présent rapport. La séance du 18 mars a débuté en présence des Municipaux responsables, du directeur des écoles, M. Jean-François Armand et de Mme Milena Fischer, doyenne et celle du 25 uniquement avec les Municipaux responsables. Ils ont répondu aux questions des membres et nous les en remercions. Nous remercions également Mmes Claudia Perrin et Sandra Ghiggia, directrice de la garderie, ainsi que M. Luigi Mancini, pour les visites organisées respectivement des P'tits Bonshommes et du pavillon scolaire de Montoie à Lausanne.

A la lecture du préavis, la CUR a constaté que ce dernier traite, en fait, de deux problématiques, à savoir les besoins en locaux scolaires pour la rentrée 19-20 et l'organisation de l'accueil pré et parascolaire. La CUR a donc décidé de traiter les deux sujets distinctement.

Besoins en locaux scolaires

En préambule, la CUR tient à souligner qu'elle regrette que la commission consultative n'ait pas été mise plus à profit depuis l'été 2016, date du début de la réflexion de la Municipalité sur les besoins en locaux scolaires. Elle a été interpellée d'arriver à 5 mois de la prochaine rentrée avec une demande très différente que celle présentée il y a trois ans, même si elle concède que certains paramètres ont changé depuis 2016 (PALM, PDLI).

Ceci étant dit, il s'agit d'analyser ici, sur la base des informations d'enclassement transmises par la direction des écoles, si le projet présenté est cohérent dans l'immédiat, mais surtout dans le futur. Notre analyse ne portera pas sur les niveaux primaires 7-8P, puisque pour l'instant, leur rapatriement sur la commune de Romanel n'est plus d'actualité.

Actuellement, 221 élèves sont enclassés de la 1P à la 6P, dont 70 élèves de 1-2P répartis sur trois classes dont les effectifs sont élevés (entre 23 et 24 élèves) et non conformes au règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO - article 61). En 19-20, 73 élèves de 1-2P, tous domiciliés à Romanel, sont déjà inscrits. Par conséquent, pour respecter les normes RLEO, soit 18 à 20 élèves pour le primaire, une classe supplémentaire est nécessaire. La CUR a obtenu de la part de la direction de écoles les prévisions d'enclassement jusqu'en 2023. Ces prévisions sont basées sur un programme informatique en lien avec le contrôle des habitants des communes du groupement. Si les effectifs projetés tendent à diminuer (200 élèves en 2023), ils ne tiennent pas compte des projets de constructions en cours qui pourront accueillir des nouvelles familles et donc de probables

nouveaux élèves. Par conséquent, le besoin urgent d'une classe supplémentaire est avéré pour la rentrée 19-20, mais se justifie également dans la durée.

La Municipalité évoque également la problématique des classes dites de dégagement qui servent à accueillir des élèves en petits groupes pour de l'appui ou des cours intensifs de français. Ces salles sont préconisées dans le document « Directives et recommandations concernant les constructions scolaires » édicté par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), mais pas obligatoires. Toutefois, la CUR estime que faire travailler des élèves dans les couloirs n'est pas une solution adéquate et approuve la proposition de la Municipalité de déplacer une des classes 1-2P de Prazqueron dans un futur local, ce qui justifierait une 2^e classe. Nous reviendrons sur la demande des deux classes supplémentaires lors du traitement du sujet du pré et parascolaire.

Concernant le choix de la Municipalité d'opter pour des éléments modulaires en bois, la CUR s'est finalement ralliée au choix de la Municipalité. La Présidente a pu faire un retour positif de sa visite du pavillon de Montoie aux membres de la CUR. Quelques photos sont jointes en complément au rapport. Les modules sont esthétiques avec différentes variantes de finitions extérieures au choix. Ils sont écologiques, au bénéfice d'une certification ECO P, qui favorise des matériaux durables. L'insonorisation est bonne, ainsi que la luminosité. Le concept choisi permettrait de rajouter un étage supplémentaire à terme si nécessaire, sans toucher aux fondations et en respectant les hauteurs de bâtiment du PPA Village. Toutefois dans ce cas, il faudra installer des détecteurs de fumée, qui ne sont, à ce stade pas obligatoires. Seul un concept d'évacuation est nécessaire (cheminement, sortie de secours). La Municipalité a assuré la commission que la structure proposée respecte les normes imposées par l'ECA. Les points décisifs sont également la possibilité de réutiliser les modules, mais surtout, la rapidité d'exécution, puisqu'une fois les travaux de terrassement effectués et les fondations installées, l'installation des modules prêts à l'emploi est réalisée en 2-3 jours.

Se pose maintenant le problème du lieu d'implantation des modules. En effet, la Municipalité a envisagé deux options. La première proche de l'esplanade de la salle polyvalente qui avait l'avantage de respecter le périmètre légal du PPA Village, avec peu de riverains, mais aurait dénaturé quelque peu le lieu. La seconde est celle proposée dans le préavis, avec des modules qui s'intègrent mieux avec les bâtiments existants, mais dont une partie de l'implantation est hors zone PPA Village, avec un risque plus grand d'oppositions. La CUR soutient toutefois la mouture de la Municipalité, ceci d'autant plus qu'elle permettra de relier, à moindre coûts, les modules au chauffage existant. La CUR suggère de prendre contact au préalable avec les riverains pour expliquer l'urgence de la situation, le côté exceptionnel et surtout transitoire de cette construction. En effet, cette implantation ne doit pas préfigurer le périmètre d'un nouveau collège, qui remplacera à terme, les bâtiments scolaires existants. Ceci dans le but d'éviter des oppositions de principe. Si toutefois, cela devait se produire, une mise à l'enquête immédiate de la première option serait effectuée, puisqu'il a été confirmé à la CUR qu'il n'est pas envisageable de déposer deux mises à l'enquête pour le même objet.

Enfin, la CUR constate que la surface des classes sera de 72m², surface en principe préconisée pour des élèves de 5P à 8P et non des 1-2P pour lesquels la surface devrait être de 78m², selon le document du DFJC cité plus haut. La possibilité de modifier le concept par des classes de 78m² a été discuté avec la Municipalité. Les classes auraient été mieux adaptées pour tous les niveaux primaires, mais auraient occasionné un surcoût de l'ordre de

Fr. 90'000.-. La CUR espère que nous n'aurons pas de mauvaise surprise lors de la demande d'autorisation à l'Etat. Il en va de même pour le nombre de WC qui est inférieur dans le projet proposé à celui indiqué dans le document du DFJC.

Réorganisation des locaux du pré et parascolaire, ainsi que de la cantine

La visite de la garderie par la Présidente, et le compte-rendu aux membres, ont permis d'aboutir à la conclusion que la proposition de la Municipalité d'effectuer une rocade des différents locaux est pertinente. Les deux classes enfantines des Esserpys déménageraient donc à Prazqueron, justifiant l'ajout des deux dernières classes, soit 4 classes au total.

Les photos jointes permettent de constater que les locaux sont exigus. Le bureau de la direction partagé par 6 personnes, sert également de vestiaire, de réception pour les parents et même parfois de local de dégagement pour les salles de classe du collège du Rosset. La zone de repos lorsqu'elle est pleinement utilisée, ne permet l'accès aux toilettes qu'en cambant les matelas des enfants. En cas de rocade, cette zone sera utilisée pour du stockage ou pour le vestiaire du personnel. L'actuelle zone de jeu 62m², deviendra la zone repas et pourra accueillir jusqu'à 60 enfants, ce qui laisse une marge par rapport à l'accueil actuel. La Directrice, Mme Ghiggia, nous confirme que les normes sont moins strictes si l'on peut justifier d'une séparation entre les lieux d'accueil (APEMS et Cantine). Pour les APEMS, la norme est de 2m² par enfant, donc en cas d'accueil de 15 enfants, 30m² ce qui laisse là aussi une marge, puisque la zone prévue pour l'APEMS sera l'actuelle zone repas qui fait 40m². Tous les meubles, ainsi que le matériel seront évacués pour les Esserpys et aucuns travaux ne sont prévus. Les seuls achats seront en principe des tables et des chaises et leur coût largement compensé par le soutien prévu pour la création de l'APEMS. A noter également que le personnel de la garderie sera mis à contribution pour le déménagement.

La CUR relève un point négatif dans ce concept, à savoir la durée d'utilisation des Esserpys. Selon la Municipalité, cette durée est estimée à environ 5 ans, avec le risque lié au chauffage électrique. En effet, si ce dernier rend l'âme, et en cas de changement, il faudrait refaire l'isolation du bâtiment qui n'est plus aux normes. Un point positif, par contre, sera le regroupement du pré et du parascolaire sur un seul lieu, facilitant ainsi l'organisation non seulement de la structure, mais également des parents.

La CUR encourage donc la Municipalité à plancher rapidement sur un nouveau projet de collège, ceci indépendamment des discussions avec les communes voisines, afin d'éviter de se retrouver dans une situation d'urgence dans 4 ou 5 ans.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 30/2019 adopté en séance de Municipalité du 4 mars 2019 ;
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis municipal tel que présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'180'000 TTC pour l'acquisition et l'installation de quatre modules externes provisoires au collège de Prazqueron pour accueillir quatre salle de classes ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum ;
- d'autoriser l'Exécutif à contracter si nécessaire un emprunt, ceci aux meilleures conditions du marché.

Romanel, le 30 mars 2019

Nadia Pisani Ben Nsir, Présidente

Isabel Loewer




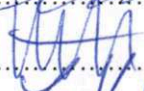

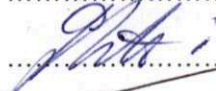

Jean-Yves Chapuis

Daniel Dupasquier

Lothar Helm

Gabriel Racciatti

François Morier


.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pavillon de Montoie

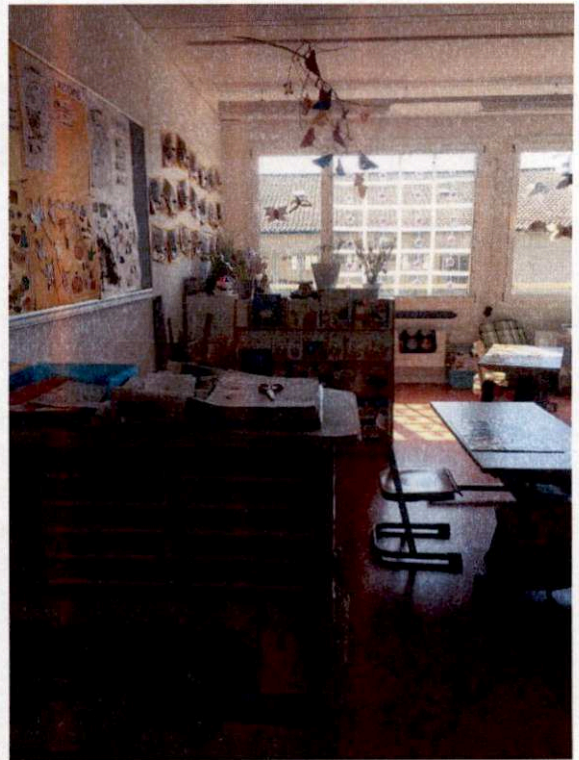
Façades sud



Installation des fondations



Salle de classe usuelle



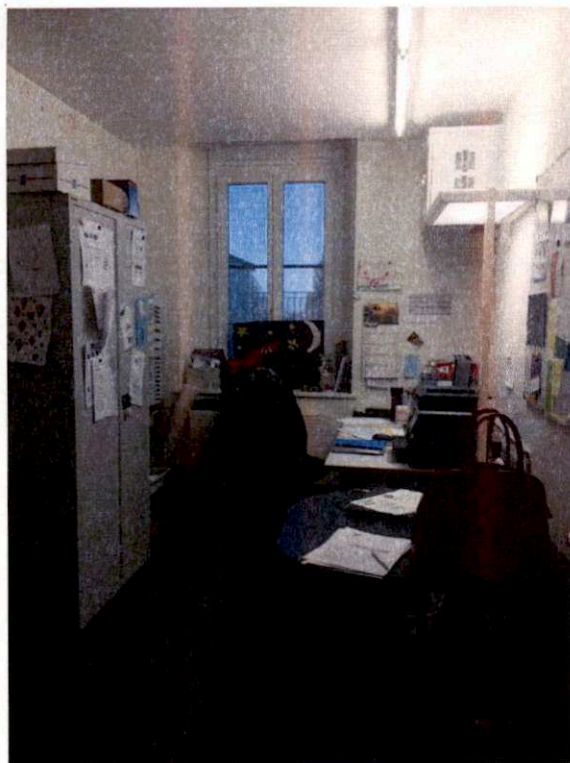
Eclairage par tubes fluorescents et sol linoleum préinstallés



zone intermédiaire avec vestiaires

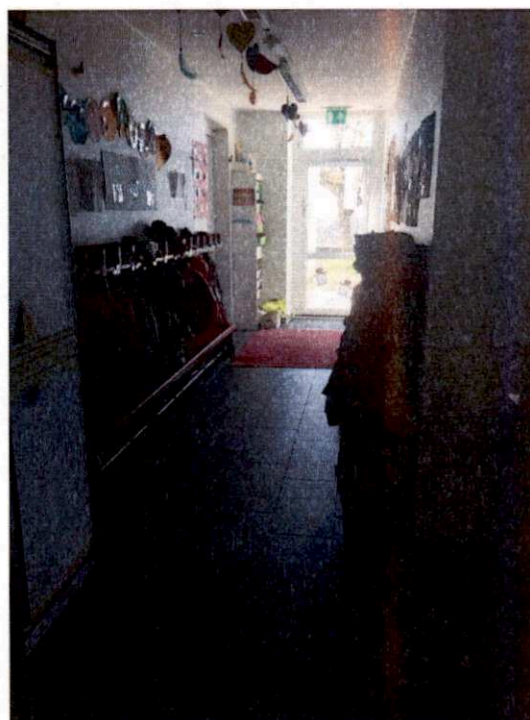


Garderie les P'tits Bonshommes



← Bureau de la direction, vestiaire du personnel, salle pour les entretiens

Entrée + vestiaire des enfants, pas de changements prévus



Salle de repos, futur vestiaire personnel ou lieu de stockage



Salle de jeux, future cantine

